



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière sportive

Question écrite n° 118950

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la dégradation des conditions d'exercice du métier de maître nageur sauveteur (MNS). Celle-ci a bien évidemment des répercussions non négligeables sur la sécurité des usagers des piscines et des baignades. Aujourd'hui, l'allongement de la durée des cotisations de retraite entraîne de facto un vieillissement de leur profession. Aussi, compte tenu des conditions habituelles de travail (bruit supérieur à 100 dB, forte chaleur dans une ambiance saturée d'humidité, émanations de trichloramines réduisant les capacités respiratoires), les MNS considèrent qu'ils ne peuvent assurer efficacement leurs missions de sécurité d'enseignement au-delà de cinquante-cinq ans. Par ailleurs, ils appellent de leurs vœux un véritable plan d'apprentissage de la natation. En effet, le nombre de MNS en formation, bien qu'ayant légèrement augmenté, ne permet pas de satisfaire les besoins de la population française. Le dernier rapport de l'institut de veille sanitaire fait encore état d'un nombre alarmant de noyades. Pour des motifs statutaires de la fonction publique, les compétences d'un certain nombre de MNS sont inutilisées. Un simple décret permettrait de pallier une partie de la pénurie d'enseignants de natation en intégrant en catégorie B des personnes titulaires du BEESAN, comme certains étudiants de la filière STAPS. Par conséquent il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de répondre aux inquiétudes des MNS et d'assurer une meilleure sécurité aux usagers des piscines et des baignades.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118950

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1710